

**Offre de Rachat aux Porteurs d'Obligations Convertibles (ISIN CH0536893594),  
qui ont été émises par DocMorris Finance B.V.**

**NOT FOR DISTRIBUTION IN OR INTO, OR TO ANY PERSON LOCATED OR RESIDENT IN THE UNITED STATES OF AMERICA, ITS TERRITORIES AND POSSESSIONS, ANY STATE OF THE UNITED STATES OF AMERICA OR THE DISTRICT OF COLUMBIA (THE "UNITED STATES")**

## Annnonce d'Offre de Rachat



### Offre de Rachat de la

DocMorris Finance B.V., dont l'adresse est Avantisallee 152, 6422 RA Heerlen, Pays-Bas ("**DocMorris Finance**" ou la "**Société**"), et avec (i) 35'000 obligations convertibles d'une valeur nominale de CHF 5'000 chacune et d'une valeur nominale totale de CHF 175'000'000, qui sont cotées à la SIX Swiss Exchange (ISIN CH0536893594) (les "**Obligations Convertibles 2025**", chacune une "**Obligation Convertible 2025**"), mais qui ont été rachetées par DocMorris SA à hauteur de 10'502 Obligations Convertibles 2025, avec valeur nominale de CHF 52'510'000, et (ii) 94'972 obligations convertibles d'une valeur nominale de CHF 1'000 chacune et d'une valeur nominale totale de CHF 94'972'000, cotées à la SIX Swiss Exchange (ISIN CH1210198169) (les "**Obligations Convertibles 2026**", chacune étant une "**Obligation Convertible 2026**"), les deux obligations convertibles sous (i) et (ii) étant garanties par DocMorris SA et donnant chacune le droit d'acquérir, par l'exercice du droit de conversion, des actions nominatives de DocMorris SA, Walzmühlestrasse 49, 8500 Frauenfeld, Suisse ("**DocMorris**") d'une valeur nominale de CHF 30 chacune, cotées à la SIX Swiss Exchange (ISIN CH0042615283) (les "**Actions**", chacune une "**Action**"); actuellement, 13'700'639 Actions sont cotées (selon le registre du commerce non encore entièrement mis à jour, 13'548'359 actions), dont 1'900'000 Actions font l'objet d'une facilité avec prêt d'actions mise à disposition par DocMorris Finance pour les obligations convertibles,

aux porteurs des Obligations Convertibles 2025 émises par DocMorris Finance (les "**Porteurs d'Obligations Convertibles**", chacun étant un "**Porteur d'Obligations Convertibles**"), de présenter des Obligations Convertibles 2025 contre un paiement en espèces à un prix de rachat fixe de CHF 5'037.50 ou 100.75 % de la valeur nominale par Obligation Convertible 2025 ayant une valeur nominale de CHF 5'000 (le "**Prix de Rachat**"), c'est-à-dire, en excluant les Obligations Convertibles 2025 déjà rachetées par DocMorris, un Prix de Rachat maximal de CHF 123'408'675, plus les Intérêts Courus (tels que définis ci-dessous), sur la base d'un prix de conversion de CHF 142.3944 jusqu'à un maximum de 860'216 Actions sous-jacentes représentant 6.35 % du capital et des droits de vote (et donc ne dépassant pas 10 % du capital ou des droits de vote), sur la base des termes et conditions contenus dans la présente offre publique de rachat (l' "**Offre de Rachat**"):

Obligation Convertible 2025	ISIN	Montant résiduel
CHF 175'000'000 2.75 % d'Obligations Convertibles 2025 de premier rang non garanties à échéance au 31 mars 2025	CH0536893594	CHF 175'000'000 respectivement CHF 122'490'000 après déduction des Obligations Convertibles 2025 déjà acquises par DocMorris

**Cette Offre de Rachat ne porte pas sur les Actions ni sur les Obligations Convertibles 2026, mais uniquement sur les Obligations Convertibles 2025 émises par DocMorris Finance.**

**LE DÉLAI DE CARENCE COMMENCERA 19 AVRIL 2024 ET SE TERMINERA 3 MAI 2024; LA DURÉE D'OFFRE DEVRAIT COMMENCER LE 6 MAI 2024 ET SE TERMINER LE 13 MAI 2024 À 16.00 (CEST)**

### Directives importantes

Cette annonce d'offre de rachat (l' "**Annnonce d'Offre de Rachat**") contient des informations importantes que les Porteurs d'Obligations Convertibles doivent lire attentivement avant de prendre

**Offre de Rachat aux Porteurs d'Obligations Convertibles (ISIN CH0536893594),  
qui ont été émises par DocMorris Finance B.V.**

une décision sur l'Offre de Rachat. L'Annonce d'Offre de Rachat contient les termes et conditions de l'Offre de Rachat. La présente Annonce d'Offre de Rachat ne constitue ni un prospectus, ni une communication similaire au sens de la Loi fédérale sur les services financiers ("LSFin") ou de toute autre disposition légale applicable.

**Ce document a été préparé par la Société à l'usage des Porteurs d'Obligations Convertibles. Conformément à la pratique, les Joint Dealer Managers et la Banque Mandatée n'expriment aucune opinion sur les avantages de l'Offre de Rachat et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de la présente Annonce d'Offre de Rachat ou de tout autre document préparé en relation avec l'Offre de Rachat.**

**Ce document ne constitue pas un conseil en investissement, fiscal ou juridique dans aucun pays et/ou sous aucune juridiction. Les lecteurs de ce document doivent s'informer sur les dispositions légales applicables et les respecter.**

**Date de publication de cette Annonce d'Offre de Rachat: 18 avril 2024**

**Informations générales**

L'objectif de l'Offre de Rachat est d'allonger le profil des échéances du financement externe de DocMorris (en tant que société mère de son groupe) en émettant de nouvelles Obligations Convertibles avec une date d'échéance en 2029. Le montant total du Prix de Rachat doit être financé essentiellement par l'émission d'une nouvelle obligation convertible ("**Nouvelle Obligation Convertible**") qui a été effectuée et placée provisoirement le jour précédant immédiatement la publication de la présente Annonce d'Offre de Rachat.

**Offre de Rachat**

DocMorris Finance, prestataire du rachat d'Obligations Convertibles 2025 dans le cadre de la présente Offre de Rachat, invite les Porteurs d'Obligations Convertibles à mettre leurs Obligations Convertibles 2025 en vente selon les termes et conditions contenus dans le présent document.

Les Porteurs d'Obligations Convertibles recevront de la Société au Jour de l'Exécution (tel que défini ci-dessous) pour les Obligations Convertibles 2025 présentées à l'Offre de Rachat (les "**Obligations Convertibles Présentées**") le Prix de Rachat ainsi que les Intérêts Courus (tels que définis ci-dessous) correspondants sous réserve des conditions mentionnées ci-dessous. En présentant des obligations convertibles dans le cadre de la présente Offre de Rachat, chaque Porteur d'Obligations Convertibles accepte inconditionnellement les termes et conditions contenus dans la présente Annonce d'Offre de Rachat.

Après la clôture de l'Offre de Rachat, les Obligations Convertibles Présentées acquises par DocMorris Finance seront détruites.

La Société annoncera la valeur nominale totale des Obligations Convertibles Présentées dans le cadre de l'Offre de Rachat dès que possible après la Clôture de l'Offre (telle que définie ci-dessous) avec l'Annonce des Premiers Résultats (telle que définie ci-dessous).

Les obligations convertibles qui n'ont pas été valablement présentées dans le cadre de l'Offre de Rachat et/ou acceptées pour rachat resteront en circulation.

**Condition**

L'Offre de Rachat est soumise à la condition que le contrat d'achat d'obligations (Bond Purchase Agreement) relatif à l'émission de Nouvelles Obligations Convertibles ne soit pas résilié par les banques y souscrivant avant la fin de l'émission des Nouvelles Obligations Convertibles. Toutefois, cette condition n'est pas applicable si la raison invoquée pour la résiliation est imputable à DocMorris Finance ou DocMorris.

**Contrepartie totale par CHF 5'000 / Pourcentage du montant principal**

<b>Obligation Convertible 2025</b>	<b>Prix de Rachat <sup>3</sup></b>	<b>Intérêts Courus<sup>1,2,3</sup></b>	<b>Contrepartie totale <sub>2,3</sub></b>
Obligation Convertible 2025	CHF 5'037.50 / 100.75 %	CHF 17.57 / 0.35 %	CHF 5'055.07 / 101.10 %

---

**Offre de Rachat aux Porteurs d'Obligations Convertibles (ISIN CH0536893594),  
qui ont été émises par DocMorris Finance B.V.**

---

<sup>1</sup> Pas soumis à l'impôt anticipé.

<sup>2</sup> Suppose le Jour d'Exécution étant le 16 mai 2024.

<sup>3</sup> CHF nominal, arrondi à deux décimales. À titre indicatif, les pourcentages indiqués sont arrondis à trois décimales.

Le prix de rachat à payer par la Société pour chaque Obligation Convertible Présentée dans le cadre de l'Offre de Rachat est indiqué dans le tableau ci-dessus (le "**Prix de Rachat**").

<b>Intérêt Couru</b>	" <b>Intérêt Couru</b> " signifie un montant en espèces (arrondi au 0,01 CHF le plus proche, arrondi au demi-centième supérieur) d'intérêt couru et impayé à partir de la date du dernier paiement d'intérêt sur les Obligations Convertibles Présentées jusqu'au Jour d'Exécution (tel que défini ci-dessous) payable aux Porteurs d'Obligations Convertibles Présentées au Jour d'Exécution et calculé par les Joint Dealer Managers pour le compte de la Société au Jour d'Exécution conformément aux conditions des Obligations Convertibles 2025.
<b>Contrepartie Totale</b>	La " <b>Contrepartie Totale</b> " par Obligation Convertible Présentée se calcule par la valeur nominale d'une Obligation Convertible Présentée multipliée par le Prix de Rachat en pourcent plus les Intérêts Courus.
<b>Le Délai de Carence</b>	Le délai de carence commence le 19 avril 2024 et se termine le 3 mai 2024.
<b>Durée de l'Offre</b>	La durée de l'Offre de Rachat devrait commencer le 6 mai 2024 et expirer à la Clôture de l'Offre (telle que définie ci-dessous).
<b>Clôture de l'Offre</b>	La clôture de l'offre est prévue pour le 13 mai 2024 à 16h00 (CEST).
<b>Annonce des Résultats</b>	Immédiatement après la Clôture de l'Offre, la Société annoncera la valeur nominale totale des Obligations Convertibles Présentées dans le cadre de l'Offre de Rachat.
<b>Jour d'Exécution</b>	Le paiement de la Contrepartie Totale et la livraison des Obligations Convertibles Présentées seront effectués sur la base d'une livraison contre paiement et devrait être effectué avec la date de valeur 16 mai 2024 (le " <b>Jour d'Exécution</b> ").
<b>Participants Directs</b>	Toute personne inscrite dans les registres de la SIS en tant que Porteur de l'Obligation Convertible 2025 en question.
<b>SIS</b>	SIX SIS SA, Suisse.
<b>Instructions d'Appel d'Offre</b>	<p>La présentation d'Obligations Convertibles 2025 dans le cadre de l'Offre de Rachat est réputée avoir été effectuée lorsque la Banque Mandatée a reçu une instruction d'appel d'offre valide via la SIS conformément aux exigences de la SIS. La réception de l'Instruction d'appel d'offre par la SIS sera confirmée conformément à la pratique standard de la SIS et entraînera le blocage des Obligations Convertibles 2025 sur le compte du Participant Direct auprès de la SIS, de sorte qu'aucun transfert de ces Obligations Convertibles 2025 bloquées ne puisse être effectué</p> <p>Les Participants Directs doivent prendre les mesures appropriées via la SIS afin d'empêcher que les transferts relatifs à ces obligations convertibles bloquées ne puissent être effectués à tout moment après la date de signalement d'une Instruction d'Appel d'Offre, conformément aux exigences de la SIS et aux délais requis par la SIS.</p>

**Seuls les participants directs à la SIS peuvent soumettre des instructions d'appel d'offre. Tout Porteur d'Obligations Convertibles qui n'est pas un Participant Direct doit donner**

**Offre de Rachat aux Porteurs d'Obligations Convertibles (ISIN CH0536893594),  
qui ont été émises par DocMorris Finance B.V.**

**instruction au Participant Direct respectivement à sa banque dépositaire, par l'intermédiaire de laquelle il détient les Obligations Convertibles 2025, de soumettre une instruction d'appel d'offre à la SIS en son nom dans les délais spécifiés.**

Dès réception par la Banque Mandatée, toutes les instructions d'appel d'offre deviennent irrévocables et les Porteurs d'Obligations Convertibles ne peuvent plus disposer de leurs Obligations Convertibles Présentées avant que (i) toutes ou partie de leurs Obligations Convertibles Présentées aient été rejetées ou (ii) un jour après la date d'annulation de l'Offre de Rachat (voir "**Restriction sur la Disposition des Obligations Convertibles Présentées**" ci-dessous), la date la plus proche étant retenue.

Le Prix de Rachat plus les Intérêts Courus sera en principe payé au Jour d'Exécution au moyen de fonds immédiatement disponibles et déjà livrés à la SIS. La SIS transmettra le Prix de Rachat plus les Intérêts Courus aux banques dépositaires des Porteurs d'Obligations Convertibles pour distribution aux Porteurs d'Obligations Convertibles. Le dépôt du Prix de Rachat auprès de la SIS libère la Société de ses obligations découlant de l'Offre de Rachat.

**Restriction sur la Disposition des Obligations Convertibles Présentées**

Après la présentation des Obligations Convertibles 2025 dans le cadre de la présente Offre de Rachat, les Obligations Convertibles Présentées continueront à être créditées sur les comptes titres des Porteurs d'Obligations Convertibles auprès de leur banque dépositaire et porteront la mention « présentée(s) » ou une mention similaire. En présentant leurs obligations convertibles, les Porteurs d'Obligations Convertibles acceptent de ne pas disposer de leurs Obligations Convertibles Présentées jusqu'à ce que (i) toutes ou partie de leurs Obligations Convertibles Présentées aient été rejetée ou (ii) un jour après l'annulation de l'Offre de Rachat, la date la plus proche étant retenue. Les Obligations Convertibles 2025 et achetées par la Société seront annulées.

**Frais et dépenses**

Dans le cadre de l'Offre de Rachat, ni la Société, ni les Joint Dealer Managers, ni la Banque Mandatée n'imposeront de frais, de coûts et/ou de dépenses aux Porteurs d'Obligations Convertibles. Tous les frais imposés à un Porteur d'Obligations Convertibles par sa banque auprès de laquelle il détient son compte de titres, doivent être supportés par le Porteur d'Obligations Convertibles concerné.

**Propres actions**

DocMorris Finance détient 1'899'258 Actions and DocMorris détient 14'513 Actions en tant que actions propres, qui correspondent à 13.86% et 0.11%, respectivement, du capital et des droits de vote inscrits au registre du commerce.

**Actionnaires principaux**

Les actionnaires suivants détiennent plus de 3 % du capital et/ou des droits de vote inscrits au registre du commerce selon les documents soumis à la SIX Swiss Exchange:

Nom et adresse	Titres de participation	Nombre des droits	% du capital, du droit de vote	Intention au regard de l'appel d'offre
JPMorgan Chase & Co., New York, USA	Actions	680'769	4.969%	inconnue
	Equity SWAP (CH0042615283)	542'633	3.961%	
• J.P. Morgan Securities plc, London, United Kingdom	Obligations Convertibles (CH0536893594)	233'259	1.703%	
• J.P. Morgan Securities LLC, New York, USA	Obligations Convertibles (CH1210198169)	981'635	7.165%	
UBS Group AG, Zurich, Switzerland	Actions	1'966'666	14.355%	inconnue
	Droits de vote librement exerçables	104'432	0.762%	
• UBS AG, Zürich / Basel, Switzerland	Swaps on Baskets	72'289	0.53%	
• UBS Asset Management (UK) Ltd, London, UK	Swaps on Baskets	72'288	0.53%	
• UBS Asset Management Switzerland AG, Zürich, Switzerland	Obligations Convertibles (CH0536893594)	1'800	0.46%	
	Obligations Convertibles (CH1210198169)	7'075	1.04%	
	Right of use over shares	518'171	3.78%	

**Offre de Rachat aux Porteurs d'Obligations Convertibles (ISIN CH0536893594),  
qui ont été émises par DocMorris Finance B.V.**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• UBS Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg</li> <li>• UBS Europe SE, Frankfurt am Main, Germany</li> <li>• UBS Switzerland AG, Zürich, Switzerland</li> <li>• UBS Bank (Canada), Toronto, Canada</li> <li>• Credit Suisse (Schweiz) AG, Zurich, Switzerland</li> <li>• Credit Suisse International, London, United Kingdom</li> <li>• UBS Asset Management (Deutschland) GmbH, Frankfurt am Main, Germany</li> <li>• UBS La Maison de Gestion S.G.I.I.C., SA, Madrid, Spain</li> </ul>	(CH0042615283) Equity Swaps	5'566	0.04%	
Credit Suisse Funds AG, Zurich, Switzerland	Actions	439'750	3.210%	inconnue
Patrick Schmitz-Morkramer, Zurich, Switzerland, Patrick Bierbaum, Zurich, Switzerland	Actions Obligations convertibles (CH0536893594)	408'173 15'195'000	3.01% 0.78%	inconnue
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PSquared Master SICAV Ltd., Valletta, Malta</li> <li>• Leveraged Event Fund LP, Grand Cayman, Cayman Islands</li> <li>• PB Investment Ltd., Valletta, Malta</li> </ul>				
Benjamin Leslie Levine, Zurich, Switzerland	Obligations Convertibles (CH0536893594)	317'748	2.36%	inconnue
<ul style="list-style-type: none"> <li>• LMR Partners LP, George Town, Cayman Islands</li> <li>• LMR Partners (Offshore) Limited, George Town, Cayman Islands</li> <li>• LMR Management Services Limited, London, United Kingdom</li> <li>• LMR Partners LLP, London, United Kingdom</li> </ul>	Obligations Convertibles (CH1210198169)	88'908	0.66%	
Frank M. Sands, Virginia	Actions	54'012	0.439%	inconnue
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sands Capital Management, LLC, Arlington, Virginia, USA</li> <li>• Sands Capital Team Fund, L.P., George Town, Cayman Islands</li> <li>• Sands Capital International Growth Master Fund, L.P., George Town, Cayman Islands</li> <li>• Sands Capital Global Leaders Funds Plc, Dublin, Ireland</li> </ul>	Droits de vote librement exerçables	553'201	4.942%	

---

**Offre de Rachat aux Porteurs d'Obligations Convertibles (ISIN CH0536893594),  
qui ont été émises par DocMorris Finance B.V.**

---

<b>Fiscalité</b>	<p>(a) <i>Droit de timbre fédéral sur le transfert de titres (Umsatzabgabe)</i></p> <p>Les Obligations Convertibles 2025 en circulation présentées dans le cadre de cette Offre de Rachat ne sont pas soumises au droit de timbre fédéral sur le transfert de titres (<i>Umsatzabgabe</i>).</p> <p>(b) <i>Impôt anticipé (Verrechnungssteuer)</i></p> <p>Le paiement des Intérêts Courus et du Prix de Rachat, qui sont remboursés dans le cadre de l'Offre de Rachat, ne sont pas soumis à l'impôt anticipé suisse.</p> <p>(c) <i>L'impôt suisse sur le revenu</i></p> <p>En vertu du droit fiscal suisse, les personnes physiques résidentes en Suisse qui détiennent des obligations convertibles dans leur patrimoine privé réaliseront un gain en capital exonéré d'impôt ou, selon le cas, une perte en capital non déductible d'impôt. Le paiement des Intérêts Courus et éventuellement la différence entre la valeur nominale et le Prix de Rachat des Obligations Convertibles 2025 rachetées dans le cadre de la présente Offre de Rachat sont soumis à l'impôt sur le revenu pour les détenteurs individuels d'obligations résidant en Suisse au taux d'imposition en vigueur (sous réserve de confirmation finale par l'Administration fédérale des impôts).</p> <p>Les personnes physiques résidant en Suisse qui détiennent des Obligations Convertibles 2025 dans leur patrimoine professionnel en Suisse (y compris les personnes physiques qualifiées en tant que « négociants en valeurs mobilières professionnels » aux fins de l'impôt sur le revenu, notamment à cause de transactions fréquentes et du recours à l'emprunt), les sociétés fiscalement domiciliées en Suisse et les contribuables étrangers, qui détiennent les Obligations Convertibles 2025 par le biais d'un établissement stable ou d'un centre d'affaires en Suisse doivent tenir compte des gains et des pertes relatifs aux obligations rachetées à la suite de l'Offre de Rachat, ainsi que du paiement des Intérêts Courus, lors de la détermination de leur revenu imposable pour la période fiscale concernée et seront imposés sur l'ensemble du revenu net imposable pour cette période aux taux d'imposition alors applicables.</p> <p>Il est vivement conseillé à tous les Porteurs d'Obligations Convertibles de consulter leur propre conseiller fiscal au sujet des conséquences fiscales suisses et, le cas échéant, étrangères qu'une vente des Obligations Convertibles 2025 dans le cadre de l'Offre de Rachat pourrait avoir pour eux.</p>
<b>Pas de recommandation</b>	<p><b>Dans la présente Annonce d'Offre de Rachat, ni la Société, ni les Joint Dealer Managers, ni la Banque Mandatée ne font de recommandations concernant l'Offre de Rachat ou la participation ou non des Porteurs d'Obligations Convertibles à l'Offre de Rachat. Il est conseillé aux investisseurs de contacter leurs propres conseillers concernant les aspects juridiques, fiscaux, commerciaux, financiers et connexes de l'Offre de Rachat.</b></p>
<b>Publications</b>	<p>Les Porteurs d'Obligations Convertibles seront informés par des publications conformément aux termes et conditions de l'obligation convertible.</p>
<b>Notifications de transactions</b>	<p>Les avis de transactions sont publiés sur le site web suivant: <a href="https://corporate.docmorris.com">https://corporate.docmorris.com</a>.</p>
<b>Droit applicable</b>	<p>Droit matériel suisse.</p>
<b>Lieu de juridiction</b>	<p>Zurich 1</p>
<b>Liste</b>	<p>Les Obligations Convertibles 2025 sont cotées à la SIX Swiss Exchange.</p>
<b>Les Joint Deal Managers</b>	<p>Goldman Sachs International et UBS SA</p>
<b>Banque Mandatée</b>	<p>UBS SA</p>

---

**Offre de Rachat aux Porteurs d'Obligations Convertibles (ISIN CH0536893594),  
qui ont été émises par DocMorris Finance B.V.**

---

**Décision de la  
Commission des  
OPA**

Le 31 octobre 2023, la Commission des OPA a rendu la décision 857/01 suivante:

1. L'offre prévue de DocMorris Finance B.V. à un prix fixe en vue du rachat de ses obligations convertibles 2020-2025 (CH0536893594) cotées, à la SIX Swiss Exchange (ci-après, le "Programme de rachat de l'emprunt convertible 2020 – 2025") est exemptée des dispositions relatives aux offres publiques d'acquisition et soumise aux dispositions et conditions de la Circulaire COPA n°1, sous réserve de toutes les exceptions demandées par DocMorris Finance B.V.
2. Par conséquent, DocMorris Finance B.V. est autorisée à:
  - a. ne pas étendre le Programme de rachat de l'emprunt convertible 2020 – 2025 aux actions émises par DocMorris SA et cotées à la SIX Swiss Exchange (ISIN: CH0042615283) et à l'emprunt convertible 2022 - 2026 (ISIN : CH1210198169) émis par DocMorris Finance B.V. et coté à la SIX Swiss Exchange (exception au point 9 de la Circulaire COPA n° 1);
  - b. étendre le volume du Programme de rachat de l'emprunt convertible 2020 – 2025 au-delà de la limite de 20 % de la part librement négociable de l'Obligation Convertible 2025 (exception au point 11 de la Circulaire COPA n° 1);
  - c. présenter le Programme de rachat de l'emprunt convertible 2020 – 2025 dans le sens d'un projet déjà avec le lancement de l'emprunt convertible 2027+ en indiquant qu'il s'agit seulement d'une offre de rachat envisagée pour l'emprunt convertible 2020-2025 (CH0536893594) en cas de fixation réussie du prix de l'offre ainsi que de l'allocation provisoire réussie de l'emprunt convertible 2027+ et qu'il ne sera publié dans une annonce que le jour de bourse suivant;
  - d. réduire la durée de l'offre du Programme de rachat de l'emprunt convertible 2020 - 2025 à cinq jours de bourse (exception au point 17 de la Circulaire COPA n° 1).
2. La présente décision ne sera publiée sur le site internet de la COPA qu'après la publication du Programme de rachat de l'emprunt convertible 2020 – 2025 par DocMorris Finance B.V. au moyen d'une annonce de rachat correspondante. Au cas où DocMorris Finance B.V. déciderait de renoncer au Programme de rachat de l'emprunt convertible 2020 - 2025 après la notification de la présente décision, mais avant la publication d'une annonce de rachat correspondante, la présente décision ne sera pas publiée.
3. La demande de procédure, point 3, de DocMorris Finance B.V. visant à la non-publication de la présente décision au cas où DocMorris Finance B.V. déciderait de renoncer au Programme de rachat de l'emprunt convertible 2020 – 2025 après l'ouverture de la présente décision, mais avant la publication d'une annonce de rachat relative au Programme de rachat de l'emprunt convertible 2020 - 2025, est déclarée sans objet.
4. L'émolument à charge de DocMorris Finance B.V. s'élève à CHF 35,000.

En outre, le 25 janvier 2024, la Commission des OPA a rendu la décision 857/02 suivante :

1. L'offre prévue de DocMorris Finance B.V. à prix fixe en vue du rachat de son emprunt convertible 2020-2025 (CH0536893594) coté à la SIX Swiss Exchange (ci-après le "Programme de rachat de l'emprunt convertible 2020-2025"), que la Commission des OPA a exemptée des dispositions sur les offres publiques d'acquisition par décision 857/01 du 31 octobre 2023 dans l'affaire DocMorris AG et soumise aux dispositions et conditions de la Circulaire COPA n°1 peut être soumise à la condition que le contrat d'achat d'obligations (Bond Purchase Agreement) concernant le dit emprunt convertible 2027+ ne soit pas résilié par les banques y souscrivant avant l'exécution de l'émission de l'emprunt convertible 2027+. Cette condition n'est pas applicable si le motif de résiliation invoqué doit être attribué à DocMorris Finance B.V. ou à DocMorris AG.

---

**Offre de Rachat aux Porteurs d'Obligations Convertibles (ISIN CH0536893594),  
qui ont été émises par DocMorris Finance B.V.**

---

2. La présente décision ne sera publiée – conjointement avec la décision 857/01 du 31 octobre 2023 dans l'affaire DocMorris AG – qu'après la publication par DocMorris Finance B.V. du Programme de rachat d'obligations convertibles 2020-2025 au moyen d'une annonce de rachat correspondante sur le site internet de la Commission des OPA. Au cas où DocMorris Finance B.V. déciderait de renoncer au Programme de rachat de l'emprunt convertible 2020-2025 après la notification de la présente décision, mais avant la publication d'une annonce de rachat correspondante, la présente décision ne sera pas publiée.
3. L'annonce de rachat doit contenir (i) les contenus minimaux selon 125 OIMF ainsi que selon le formulaire "Annonce d'un programme de rachat" (point 40 de la Circulaire COPA n° 1), (ii) le dispositif de la présente décision (et de la décision 857/01 du 31 octobre 2023 dans l'affaire DocMorris AG) et (iii) l'indication du délai et des conditions dans lesquels un actionnaire peut se prévaloir de la qualité de partie et former opposition.
4. La requête, point 3 de DocMorris Finance B.V. est classé comme étant sans objet.
5. L'émolument à la charge de DocMorris Finance B.V. s'élève à 20 000 CHF.

**Requête pour obtenir la qualité de partie (art. 57 OOPA)**

Les actionnaires de DocMorris SA ("**Actionnaire Qualifié**") qui détiennent au moins 3 % des droits de vote de DocMorris SA, exerçables ou non ("**Participation Qualifiée**"), obtiennent la qualité de partie s'ils en font la requête auprès de la Commission des OPA. La requête d'un Actionnaire Qualifié doit parvenir à la Commission des OPA (Stockerstrasse 54, 8002 Zurich; fax: +41 (0)44 283 17 40) dans un délai de cinq jours de bourse à compter de la date de publication de la décision de la Commission des OPA. Le délai commence à courir le premier jour de bourse après la publication de la décision de la Commission des OPA sur le site internet de la Commission des OPA. Avec la requête, le requérant doit fournir la preuve de sa Participation Qualifiée. La Commissions des OPA peut à tout moment demander la preuve que l'Actionnaire Qualifié détient toujours une Participation Qualifiée. La qualité de partie d'un Actionnaire Qualifié est conservée en cas d'éventuelles autres décisions de la Commission des OPA prises en rapport avec l'Offre, pour autant que l'Actionnaire Qualifié détienne toujours une Participation Qualifiée.

**Opposition (art. 58 OOPA)**

Un Actionnaire Qualifié qui, jusque-là, n'a pas participé à la procédure, peut former opposition contre la décision de la Commission des OPA. L'opposition doit parvenir à la Commission des OPA (Stockerstrasse 54, 8002 Zurich ; fax : +41 (0)44 283 17 40) dans un délai de cinq jours de bourse à compter de la date de publication de la décision de la Commission des OPA. Le délai d'opposition commence à courir le premier jour de bourse après la publication de la décision de la Commission des OPA sur le site Internet de la Commission des OPA. L'opposition doit contenir une requête et une motivation sommaire ainsi que la preuve de la Participation Qualifiée, conformément à l'art. 56 de l'Ordonnance sur les OPA ("**OOPA**").

**Restrictions de l'offre**

This Repurchase Offer Notice does not constitute an offer or an invitation to participate in the Repurchase Offer in any jurisdiction in which, or to any person to or from which, it is unlawful to make such invitation or for there to be such participation under applicable securities laws. The distribution of this Repurchase Offer Notice in certain jurisdictions may be restricted by law. Persons into whose possession this Repurchase Offer Notice comes are required by each of the Company, the Joint Dealer Managers and the Tender Agent to inform themselves about, and to observe, any such restrictions.

No action has been or will be taken in any jurisdiction in relation to the Repurchase Offer that would permit a public offering of securities in any such jurisdiction.

**United States**

The Repurchase Offer is not being made, and will not be made, directly or indirectly, in or into, or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate commerce of or of any facilities of a national securities exchange of, the United States or to or for the account or benefit of, U.S. persons as defined in Regulation S of the Securities Act (each a "U.S. person"). This

---

**Offre de Rachat aux Porteurs d'Obligations Convertibles (ISIN CH0536893594),  
qui ont été émises par DocMorris Finance B.V.**

---

includes, but is not limited to, facsimile transmission, electronic mail, telex, telephone and the internet and other forms of electronic communication. The Bonds may not be tendered for purchase pursuant to the Repurchase Offer by any such use, means, instrumentality or facility from or within the United States or by any persons located or resident in the United States as defined in Regulation S of the U.S. Securities Act of 1933, as amended (the "Securities Act") or to U.S. persons. Accordingly, copies of this Repurchase Offer Notice and any other documents or materials relating to the Repurchase Offer are not being, and must not be, directly or indirectly, mailed or otherwise transmitted, distributed or forwarded (including, without limitation, by custodians, nominees or trustees) in or into the United States or to persons located or resident in the United States or to U.S. persons. Any purported offers to tender Bonds pursuant to the Repurchase Offer resulting, directly or indirectly, from a violation of these restrictions will be invalid, and any purported tender of Bonds made by a U.S. person, a person located or resident in the United States or from within the United States or from any agent, fiduciary or other intermediary acting on a non-discretionary basis for a principal giving instructions from within the United States or any U.S. person will not be accepted.

Each Bondholder participating in this Repurchase Offer will represent to the Company, the Joint Dealer Managers and the Tender Agent that it is not located or resident in the United States and is not a U.S. person and is not giving an order to participate in the Repurchase Offer from within the United States or on behalf of a U.S. person.

#### **United Kingdom**

The communication of this Repurchase Offer Notice and any other documents or materials relating to the Repurchase Offer is not being made and such documents and/or materials have not been approved by an authorised person for the purposes of section 21 of the Financial Services and Markets Act 2000, as amended. Accordingly, such documents and/or materials are not being distributed to, are not directed at and must not be passed on to, the general public in the United Kingdom. The communication of such documents and/or materials as a financial promotion is only being made to persons within the United Kingdom falling within the definition of investment professionals (as defined in Article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (the "Order")) or falling within Article 43(2) of the Order, or to other persons to whom it may lawfully be communicated (together "relevant persons"). The investment activity to which this document relates will only be engaged in with relevant persons and persons who are not relevant persons should not rely on it.

#### **European Economic Area**

In any Member State of the European Economic Area (the "EEA") or in the United Kingdom (each, a "Relevant State"), this Repurchase Offer Notice is only addressed to, and is only directed at, qualified investors in that Relevant State within the meaning of Regulation (EU) 2017/1129 (the "Prospectus Regulation"). Each person in a Relevant State who receives any communication in respect of the Repurchase Offer contemplated in this Repurchase Offer Notice will be deemed to have represented, warranted and agreed to and with the Joint Dealer Managers, the Tender Agent and the Company that it is a qualified investor within the meaning of the Prospectus Regulation. The Bonds have not been admitted to trading on a regulated market in the European Economic Area or in the United Kingdom.

#### **Switzerland and General**

Neither this Repurchase Offer Notice nor any other offering or marketing material relating to the shares of DocMorris SA or the convertible bonds of DocMorris Finance B.V. constitutes a prospectus or a similar document pursuant to the FinSA or under any other applicable laws.